



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taxe d'aménagement

Question écrite n° 82935

Texte de la question

Mme Bernadette Laclais attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur les difficultés éprouvées par les collectivités locales pour la perception des taxes d'aménagement à la suite du transfert des autorisations d'urbanisme entre deux pétitionnaires n'ayant pas le même intitulé juridique. Le logiciel utilisé par les services compétents ne permettant pas ce changement d'intitulé, les collectivités n'arrivent pas à faire éditer au nom du nouveau titulaire de l'autorisation d'urbanisme les titres de recettes de la première part des taxes d'aménagement établies au nom du pétitionnaire initial. Elle lui demande donc quelles mesures correctives sont envisagées pour permettre le juste retour des sommes dues aux collectivités concernées.

Données clés

Auteur : [Mme Bernadette Laclais](#)

Circonscription : Savoie (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82935

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4906

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)